

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
15/03/17

Dossier complet le
15/03/17

N° d'enregistrement
2017-1636

1. Intitulé du projet

Création d'une voirie de liaison entre les rues Marcel Sabatier et Edouard Agache, dans le cadre du réaménagement des espaces publics des cités minières de Condé-sur-l'Escaut (59 163)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente (route d'au moins 10 kms)	Aménagement d'une voirie classée dans le domaine public d'une longueur de 95 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une voirie de 3 mètres de large et d'une longueur de 95 mètres. Il crée une liaison entre les rues Maurice Sabatier et Edouard Agache sur la commune de Condé-sur-l'Escaut. Cet aménagement fait partie d'un programme plus vaste de réaménagement des espaces publics des cités minières Chabaud-Latour et Acacias. Cet aménagement est porté par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et sera classé dans le domaine public.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer une meilleure desserte de certaines habitations de la cité minière se trouvant actuellement au fond d'une impasse. La création de cette liaison permettra une meilleure fluidité du trafic. L'aménagement de cet axe s'accompagne d'un travail sur les espaces publics afin de proposer un cadre de vie agréable aux riverains.

Enfin, le bouclage de la voirie grâce à un passage en sens unique permettra de faciliter la circulation et notamment le passage des véhicules de grands gabarits comme les camions de ramassage des ordures ménagères.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation consiste à la création d'une voirie entre les rues Edouard Agache et Maurice Sabatier à Condé-sur-l'Escaut.

Dans un premier temps, cet aménagement nécessite le défrichement des parcelles AM 153 et 136 (couvertes principalement par des massifs arbustifs) afin de tracer la voirie jusqu'à la rue Maurice Sabatier.

Une fois les travaux préparatoires réalisés, un enrobé sera posé sur une longueur de 95 mètres. Enfin des noues seront réalisées afin de récupérer les eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie de liaison créée permettra de connecter les rues Edouard Agache et Maurice Sabatier de la cité minière Chabaud-Latour. Elle permettra de fluidifier le trafic, notamment au niveau de la rue Edouard Agache qui est actuellement une rue en impasse sans aire de retournement. Cet aménagement ouvre le fond d'impasse assurant une fluidification du trafic.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas pour la procédure réglementaire "Etude d'impact" en vue du dépôt de permis d'aménager / Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur	95 m
Largeur	3 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Condé-sur-l'Escaut
(59 163).

Liaison entre les rues
Edouard Agache et Maurice
Sabatier

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50° 27' 50" 42 Lat. 3° 36' 15" 91

Point d'arrivée : Long. 50° 27' 50" 37 Lat. 3° 36' 21" 14

Communes traversées :

Condé-sur-l'Escaut

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La création de cette voirie s'inscrit dans le cadre de l'aménagement des espaces publics des cités minières de Condé-sur-l'Escaut (Chabaud-Latour et Acacias). Le reste des travaux se caractérise par une intervention sur les espaces verts.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet se situe à l'intérieur d'un tissu urbain déjà anthropisé. Le terrain est principalement recouvert de gazon tondu et d'un parking en schiste rouge sans valeur écologique. Quelques arbres de hautes tiges sont présents sur la parcelle.

Un espace herbacé en friche à l'arrière des habitations existantes est à signaler.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Le PLU a été approuvé le 20/02/2004. Il a ensuite été modifié le 15/02/2013 et révisé le 28/03/2015.

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La cité minière Chabaud-Latour où se situe le projet est situé dans une zone 1A_{Ub}. Il s'agit d'une zone qui reprend les cités minières en cours de restructuration.

La ville de Condé-sur-l'Escaut va bientôt intégrer le PLU intercommunal de Valenciennes Métropole. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 50 mètres de la ZNIEFF de type 1 "Marais de Condé-sur-l'Escaut, Etang d'Amaury et coupures de l'Escaut" (310007005) et à 50 mètres de la ZNIEFF de type 2: "La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière Belge" (3100013258).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Condé-sur-l'Escaut fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Condé-sur-Escaut a mené des études afin de créer une ZPPAUP sur son territoire. Cependant, ces études n'ont pas abouti à l'approbation de la ZPPAUP. En revanche, la cité minière Chabaud-Latour, dans laquelle s'inscrit le projet de voirie, est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure de zones à dominante humide au regard du SDAGE. Il n'impacte pas ces zones. La zone de projet n'a pas fait l'objet d'une délimitation précise.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Condé-sur-l'Escaut est couverte par le PPRI de l'Aunelle-Hogneau et le PPR minier pour les aléas: émissions en surface de gaz de mine, tassements, affaissements progressifs, effondrements localisés, glissements ou mouvements de pente. De plus, la commune fait partie du Territoire à Risque Important d'Inondations de Valenciennes en raison de crue à débordement lent de cours d'eau.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les banques de données BASOL et BASIAS ne référencent aucun sites pollués
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 60 m de la ZPS "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut". Cette zone couvre les étangs à proximité du tissu urbain.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la cité minière Chabaud-Latour, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au même titre que l'ensemble du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une terre végétale sera apportée sur le chantier afin d'aménager les espaces verts.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la voirie est aujourd'hui occupée par un espace en friche et par un parking en schiste. Ces terrains sont fortement anthropisés et dégradés par l'action humaine, ils ne présentent pas de végétations spécifiques. De plus, des espaces verts et arbres sont conservés dans le cadre du projet. C'est pourquoi, aucun impact significatif sur la faune et la flore protégée remarquable ou patrimoniale n'est attendu pour ce projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS concerne les étangs à proximité. Le site est isolé de cette zone remarquable par un tissu urbain déjà constitué. Il n'existe pas de continuité écologique entre le site de projet et les étangs à proximité. Le SRCE ne fait état d'aucune continuité écologique.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains en friches ou des espaces verts entretenus.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPR risque minier. Le projet se situe sur des anciens puits de mines Chabaud-Latour. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des risques miniers
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPRI risque inondation par crue à débordement lent des cours d'eau. Cependant la parcelle en est très éloignée des zones réglementées par le PPRI et n'est pas concernée par celui-ci.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra être source de bruit de façon temporaire. L'opération sera réalisée, en journée, sur une courte période. Les nuisances seront donc limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation cette voirie pourra être source de nuisances dues au trafic automobile. Néanmoins aucune hausse de trafic conséquente n'est attendue.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De légères vibrations pourront être ressenties lors des opérations de réalisation de la voirie.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ce nouvel axe sera bordé par un réseau d'éclairage public.</p> <p>Cet éclairage prendra la forme de candélabres à LED. La cité minière dispose d'ores et déjà d'installations lumineuses d'anciennes générations.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'objectif de la voirie est de fluidifier le trafic interne à cet espace urbain. La voirie n'a pas pour objectif de desservir de nouveaux quartiers, elle n'entraînera donc pas de hausse conséquente de trafic. Les rejets polluants seront équivalents aux rejets actuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La voirie se trouve au sein d'une cité minière inscrite à l'UNESCO. Les aménagements prendront en compte ce cadre afin de s'intégrer dans l'environnement proche du projet et limiter leurs impacts visuels. Ils ont vocation à améliorer le cadre de vie de cet espace urbain.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

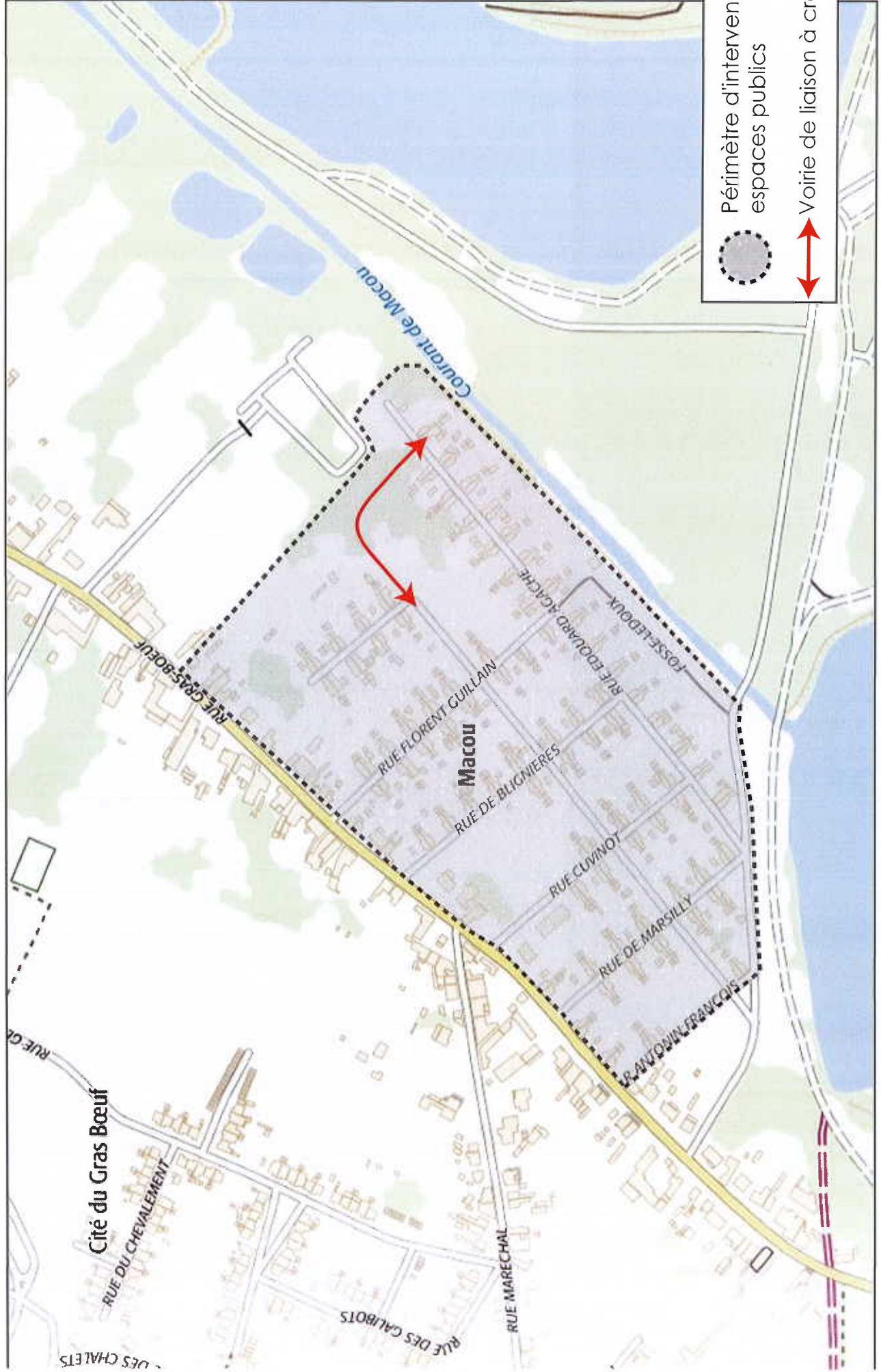
Le projet concerne l'aménagement d'une voirie et des espaces verts attenants sur une longueur totale de 95m. Le site d'emprise est principalement couvert par des espaces de gazon entretenu, un parking de schiste et des bosquets en friches. Ce site implanté à l'intérieur d'un tissu urbain constitué ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'est pas en continuité avec les zones d'intérêt écologique à proximité.

Ce projet de voirie permet principalement de fluidifier le trafic actuellement en impasse. Il n'est pas attendu de hausse du trafic. Ce projet fait partie d'un programme d'aménagement global sur les espaces publics de la cité minière. Les espaces verts attenants à cet axe de liaison seront aménagés et les arbres de hautes tiges préservés.

Au niveau de la voirie, des noues seront créées afin de récupérer les eaux pluviales et le réseau d'éclairage public sera enfoui afin de limiter son impact visuel. Les candélabres seront dotés d'ampoules LED afin de limiter leur impact sur l'environnement.

Enfin, une attention particulière sera donnée à l'intégration des aménagements dans le paysage local notamment en respectant les préconisations prévues au Plan Local d'Urbanisme.

Au vu de la faible surface impactée dans un tissu urbain constitué, il ne semble pas nécessaire que l'aménagement de la voirie de liaison fasse l'objet d'une étude d'impact spécifique.



● Périmètre d'intervention sur les espaces publics

↔ Voirie de liaison à créer

